

Proximité et Echanges

Mme Yawa Kouigan dans les
Coulisses de la Communication



Extradition de DAMIBA Paul-Henri Sandaogo

Le Togo répond
favorablement



Paix dans l'Est de la RDC



Faure Gnassingbé recherche
une paix au profit P.3
des couches vulnérables



HEBDOADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES

N° 0545 du 22 Janvier 2026 - Prix : 250 F CFA



Université de Kara

La FSS lance les
festivités de son
10è anniversaire P.4



Chers usagers de la route, merci de prévoir
exactement le montant équivalent à votre
redevance afin de faciliter le passage au péage.

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Objectif, 1338,9 milliards FCFA de recettes fiscales pour 2026

Pour l'exercice budgétaire 2026, le gouvernement du Togo table sur une mobilisation accrue des recettes fiscales. Selon les projections de la loi de finances, les ressources issues de la fiscalité devraient atteindre 1338,9 milliards FCFA, constituant ainsi un levier majeur du financement de l'action publique.

Ce niveau de recettes marque une progression de 10,8 %



par rapport à l'objectif de 1 208 milliards FCFA fixé en 2025. Dans la répartition prévue, les impôts devraient générer 700 milliards FCFA, tan-

dis que les recettes douanières et les droits indirects sont attendus à hauteur de 638,8 milliards FCFA. L'ensemble de ces ressources

fiscales devrait représenter environ 48,7 % du budget général de l'État, estimé à 2 751,5 milliards FCFA pour l'année 2026.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, l'Office togolais des recettes est appelé à intensifier les réformes déjà engagées. Les priorités porteront notamment sur le renforcement du civisme fiscal, l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de collecte et la modernisation des pro-

cédures administratives.

La digitalisation des services fiscaux et douaniers, déjà amorcée, devrait connaître une accélération significative. Cette dynamique vise à simplifier les démarches des contribuables, réduire les délais de traitement et améliorer la transparence dans la mobilisation des ressources publiques.

Jack NUKUNU

Digitalisation

Un nouveau cap pour le Ministère en charge du Tourisme

La salle de conférence du Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique a abrité, le vendredi 16 janvier 2026, la cérémonie officielle de

restitution des travaux du projet de digitalisation accélérée du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA). Ce département ministériel devient ainsi le deuxième à bénéfi-

cier du plan d'actions de digitalisation en quatre semaines, conduit par le Ministère de l'Efficacité du Service Public avec l'appui de l'Agence Togo Digital (ATD).

La rencontre s'est tenue sous la présidence de Cina Lawson, ministre de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique, et de Isaak Tchiakpé, ministre du Tourisme, de la Culture et des

Arts. Elle a été l'occasion de présenter les résultats obtenus, les solutions numériques mises en place, ainsi que les perspectives d'opérationnalisation et de pérennisation

Suite à la p 4

**Announces et pubs
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Solution durable à la crise en RDC

Faure Gnassingbé a le soutien de la MONUSCO

En marge de la réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs hier 17 janvier 2026, le Médiateur de l'Union Africaine s'est entretenu avec Viviane Van de Perre. Elle est la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général des Nations unies en République Démocratique du Congo (RDC) et cheffe de la mission de l'Organisation des



nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO). Les échanges ont porté sur des questions liées à l'avenir de la République Démocratique du Congo (RDC) et la manière dont les efforts de médiation de l'Union africaine

peuvent favoriser l'instauration d'une paix acceptée par l'ensemble des parties prenantes.

Mme Viviane Van de Perre a salué les efforts de médiation du Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé, média-

teur désigné de l'Union africaine en vue d'aboutir à une réponse coordonnée et efficace à la situation dans cette partie du continent. « Nous sommes très heureux d'être ici et de soutenir le Président du Conseil pour amener ensemble toutes ces médiations qui veulent toutes la même chose, c'est d'aider la RDC à atteindre enfin la paix que l'on attend depuis si longtemps. La population souffre, et il nous revient de trouver des solutions qui apportent une paix durable. Nous lui

avons donné notre plein soutien en tant que MONUSCO pour faire tout ce que nous pouvons pour soutenir ses efforts. », a-t-elle fait savoir.

Cette audience confirme une fois de plus l'adhésion des Nations unies à la diplomatie du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé orientée vers une réponse coordonnée, inclusive et durable à la crise en République Démocratique du Congo (RDC).

La Rédaction

Paix dans l'Est de la RDC

Faure Gnassingbé recherche une paix au profit des couches vulnérables

Le médiateur de l'Union Africaine, Faure Essozimna Gnassingbé a présidé la Réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix dans l'Est de la République démocratique du Congo. Elle s'est déroulée ce 17 janvier 2026 à Lomé.

Cette rencontre a permis de renforcer la cohérence des initiatives de médiation, d'examiner la feuille de route globale du processus de paix, de mieux articuler

les efforts des différents facilitateurs et d'échanger sur les développements récents dans l'Est de la RDC, dans un esprit de dialogue constructif et de responsabilité partagée. Dans son intervention, Faure Essozimna Gnassingbé a salué l'engagement des États, des partenaires et de l'ensemble des parties prenantes. Pour lui, l'action collective doit rester guidée par une conviction forte. « Seule une solution politique concertée et



durable permettra de restaurer la paix, la sécurité et la stabilité au bénéfice des populations de la région des Grands Lacs. », a-t-il indiqué.

Pour Faure Gnassingbé, si les populations ne perçoivent pas d'amélioration concrète

garder cette évidence comme boussole tout au long des discussions. « La paix que nous cherchons à construire doit être utile, tangible et durable. Elle doit être avant tout au service des femmes, des hommes et des communautés qui subissent les conséquences du conflit. C'est à cette responsabilité collective que la réunion de haut-niveau de Lomé nous appelle. », a-t-il fait savoir.

WARAA

Demande d'extradition de DAMIBA Paul-Henri Sandaogo

Le Togo répond favorablement

Les autorités togolaises ont procédé à l'exception de DAMIBA Paul-Henri Sandaogo à la suite d'une demande officielle formulée par la République du Burkina Faso. Selon le communiqué du gouvernement togolais, cette décision intervient au terme d'une procédure judiciaire conforme aux normes nationales et aux engagements internationaux du Togo.

Il faut noter que les autorités togolaises avaient reçu, le 12 janvier 2026, une requête d'extradition émanant des autorités judiciaires du Burkina Faso. DAMIBA

Paul-Henri Sandaogo est poursuivi pour plusieurs infractions graves, notamment le détournement criminel de deniers publics, l'enrichissement illicite, la corruption, l'incitation à la commission de délits et de crimes, le recel aggravé ainsi que le blanchiment de capitaux. Après examen de la régularité de la demande, les autorités togolaises y ont donné les suites prévues par la loi. Dans ce cadre, l'intéressé a été interpellé le 16 janvier 2026 en exécution d'un mandat d'arrêt lié à la demande d'extradition, avant d'être placé sous écrou.



La chambre d'instruction de la cour d'appel de Lomé a ensuite été saisie du dossier. À l'issue de son audience publique tenue le même jour, la juridiction a rendu un avis favorable à l'extradition. Cette dé-

cision repose notamment sur l'offre de réciprocité des autorités burkinabé, les instruments internationaux auxquels le Togo est partie, ainsi que sur les garanties apportées quant au respect de l'intégrité physique, de la

dignité et des droits fondamentaux de la personne concernée, y compris le droit à un procès équitable et l'absence de la peine de mort. A la suite de cet avis favorable, DAMIBA Paul-Henri Sandaogo a été remis aux autorités burkinabé le 17 janvier 2026.

Par cette action, le Togo réaffirme son attachement à la coopération judiciaire internationale, à la lutte contre l'impuissance et au respect scrupuleux de l'État de droit, dans un esprit de responsabilité et de solidarité entre États.

La Rédaction

Université de Kara

La FSS lance les festivités de son 10è anniversaire

À l'occasion de ses dix années d'existence, la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de l'Université de Kara (UK) a officiellement donné le coup d'envoi des activités commémoratives à travers une conférence de presse tenue hier mercredi 21 janvier 2026, au campus sud de l'institution.

Cette rencontre avec les professionnels des médias a permis de dévoiler le programme du jubilé d'étain, mais aussi de présenter la vision de la faculté, ses acquis, ses défis et ses perspectives. Le thème retenu pour cette célébration est évocateur : « Une décennie d'engagement pour la santé : quel futur pour la formation, l'innovation et les soins ».

Prenant la parole, le président du comité d'organisation, le professeur Boumé Missoki Azanledji, a souligné que cette commémoration vise à valoriser l'engagement constant de la FSS



au service des populations. « Le service à la communauté a toujours été l'un des piliers fondamentaux de l'existence de la faculté », a-t-il rappelé.

Trois grandes catégories d'activités marqueront ce 10^e anniversaire. Il s'agit, d'abord, des activités foraines de soins et de service à la communauté, compre-

nant des campagnes de sensibilisation, des consultations gratuites au sein de l'Université de Kara et dans les sept préfectures de la région de la Kara, ainsi que des journées portes ouvertes. Ensuite, se tiendront les premières Journées des sciences de la santé du Togo, couplées aux quatrièmes Journées scientifiques de la FSS

UK. Enfin, des activités socio-culturelles, sportives et touristiques viendront clôturer les festivités.

Dans sa communication, le doyen de la FSS, le professeur Kpatcha Tchilabalo, a dressé le bilan des dix années de la faculté. Il a fait savoir que la FSS a déjà formé trois promotions de docteurs en médecine, dont la plus récente a soutenu en 2025. Ces médecins exercent aujourd'hui dans les différentes structures hospitalières du pays ainsi que dans divers organismes.

Selon le doyen, l'implantation de la FSS dans la région de la Kara a contribué de manière significative à l'amélioration de l'offre de soins, notamment grâce à la présence de spécialistes. La faculté participe également à la formation du personnel paramédical, en accueillant notamment les étudiants de l'École normale des auxi-

liaires médicaux et de l'École nationale des sages-femmes.

Toutefois, plusieurs défis demeurent, notamment l'insuffisance de ressources humaines, le manque d'infrastructures adaptées et la faiblesse des structures d'accueil pour les étudiants. Pour y faire face, la FSS envisage, à moyen terme, l'ouverture de deux nouvelles filières : la pharmacie et l'odontostomatologie, le renforcement de son corps enseignant et la modernisation de ses infrastructures.

La conférence s'est achevée par une séance d'échanges au cours de laquelle les journalistes ont soulevé diverses préoccupations, auxquelles des réponses ont été apportées, afin de mieux informer et sensibiliser les populations sur les enjeux de cette célébration et le rôle de la FSS dans le système de santé togolais.

Razak

Mme Yawa Kouigan dans les Coulisses de la Communication

Le 20 janvier 2026, la ministre de la Communication, Mme Yawa Kouigan, a entamé une tournée inédite au cœur des services centraux du ministère. En lieu et place d'un discours traditionnel dans son bureau, elle a choisi de se rendre directement sur le terrain, dans les locaux de l'Agence nationale de production audiovisuelle (ANPA), l'Agence togolaise de presse (ATOP), la Direction nationale des

radios rurales, et le Centre de formation et de recyclage en communication (CFRC).

Cette démarche symbolique marque un engagement fort pour la proximité et l'écoute des agents, loin des projecteurs et des micros. En ces premiers jours de l'année, Mme Kouigan a échangé des vœux de santé et de réussite avec les équipes, saluant les progrès réalisés dans le renforcement des ressources humaines et l'amélioration



des conditions de travail. Cependant, elle n'a pas occulté les défis persistants : modernisation des infrastructures, adaptation technologique et

renforcement des équipes restent des priorités.

Au-delà des échanges conviviaux, la ministre a rappelé l'importance de met-

tre en œuvre les trois grands axes du discours présidentiel devant le Congrès : protéger, rassembler et transformer, qui doivent désormais guider le travail quotidien de ses équipes.

Cette tournée, qui se poursuivra dans les jours à venir, témoigne de la volonté de Mme Kouigan de renforcer la communication et l'efficacité du ministère à travers une gestion plus proche du terrain.

La Rédaction

SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N° 2076/2023 RENDE LE 22 DECEMBRE 2023 AVEC COMMANDEMENT

L'an deux mil vingt-quatre (2024) :

Et le jeudi vingt-six (26) Septembre 16 heures 10 minutes ;

A la requête de Monsieur ALIDOU Alassani, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 90 03 53 83 ;

Assisté de Maître Claude Kokou AMEGAN, Avocat au barreau du Togo, 36, rue n°74 d'Assoli prolongement vers rue Night-club ORO, Email : claudio.amegan@yahoo.fr, Tél : 22 22 46 98, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Nous, le Huissier DE JUSTICE
Répondant au nom de mon client
M. ALIDOU Alassani, et
y déposant, contre l'Eglise Ministère d'Avancement
Copie de la grosse du jugement n°2076/2023

Avons signifié en tête de celle des présentes laissé à l'Eglise Ministère d'Avancement dans la Victoire (M.A.V.I) d'Aveymé, représentée par son Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 90 03 53 83 / 97 60 40 78, où étant et parlant à : *pas officielle à la poste principale de l'audience du Tribunal de l'ordre de l'Eglise de l'Avancement de Lomé, conformément à l'article 52 du Code de l'Procédure civile et ce, poste fermé,*

Copie de la grosse du jugement n°2076/2023 rendu le vingt-deux (22) décembre 2023 par la troisième Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de Lomé, qui a décidé ainsi qu'il suit :

« PAR CES MOTIFS »

Statuant publiquement par défaut réputé contradictoire en matière civile immobilière en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit le requérant en son action régulière ;

N° 0545 - Jeudi 22 Janvier 2026

AU FOND

Confirme le droit de propriété du sieur ALIDOU Alassani sur la parcelle de 06 ares mise à Agoè-Nyivé, lieudit Aveymé, objet du lot n°1649 ;

Ordonne l'expulsion immédiate et sans condition de la requise et de tout occupant de son chef de cette parcelle de terrain ;

Enjoint à la requise de cesser de troubler le requérant dans la jouissance paisible de son droit de propriété sur la parcelle de terrain et ce, sous astreinte de cinq cent mille (500.000) F CFA par acte de trouble constaté ;

Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamne la requise aux dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, en son audience publique ordinaire du vendredi 22 décembre 2023 à laquelle siégeait Monsieur ASSIOU Koffi, Juge audit Tribunal, PRESIDENT, assisté de Maître KOUAMDOUGOUNA Tata, GREFFIER, en présence de Monsieur MAWAMA Talaka, Procureur de la République près ledit tribunal ;

ET DE SUITE A MEME REQUETE, DEMEURE ET ELECTION DE DOMICILE QUE DESSUS, NOUS HUISSIER SUSDIT ET SOUSSIGNE, ETANT ET PARLANT COMME CI-DESSUS, AVONS FAIT COMMANDEMENT A L'EGLISE MINISTERE D'AVANCEMENT DANS LA VICTOIRE (M.A.V.I) D'AVEYIME, REPRESENTEE PAR SON PASTEUR, DEMEURANT ET DOMICILIE A LOME, DE, DANS HUIT (08) JOURS, POUR TOUT DELAI, DEGUEPIR DES LIEUX QU'ELLE OCCUPE ILLEGALEMENT ET FAIRE PLACE NETTE TANT DE CORPS QUE DE BIENS AINSI QUE TOUS OCCUPANTS DE SON CHEF ET DE PROCEDER A SES FRAIS A LA DESTRUCTION DE TOUS LES OUVRAGES PAR ELLE ERIGES SUR LA PROPRIETE DU REQUERANT ;

FAUTE DE QUOI ELLE Y SERA CONTRAINTE PAR TOUTES LES VOIES ET MOYENS DE DROIT NOTAMMENT PAR SON EXPULSION MANU MILITARI.

ET POUR QU'ELLE N'EN IGNORE,

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie tant de la grosse du jugement susvisé que celle du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.

L'HUISSIER


SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE ET D'UN ORDRE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-six (2026)

 Et le **Quinze (15) Janvier** à **16^h 00'**

A la requête de Monsieur KPOPA Kpolito, demeurant et domicilié à Lomé, devant récit de domicile en Indice Ville, Tel : 92 93 88 63 ;



Notifié et déclaré à :

Dame ABOSSE Ahla, demeurant et domiciliée à Lomé, en son domicile où étaient en parlant à l'intéressée n'ayant ni domicile ni résidence
 Contre, nous avons procédé par affichage d'une copie de l'ordre à la porte principale de l'audience du TGI Lomé conformément à l'article 58 du CPC et par insertion au journal WARAA LES UNES quotidien au Vente de l'Ordonnance de nos conciliations rendue le 26/12/2025
 1- Copie de l'ordonnance de nos conciliations rendue le 26/12/2025 par Monsieur ISSO A. Rachidé, Juge au Tribunal de Grande Instance de Lomé, chargé des Affaires matrimoniales.

2- L'Original d'un **Ordre de Convocation** en date à Lomé du 09 Janvier 2026, délivré par Monsieur ISSO A. Rachidé, Juge chargé des Affaires matrimoniales, par lequel elle est invitée à comparaître **LE VENDREDI 23 JANVIER 2026 A HUIT (08) HEURES 30 MINUTES DU MATIN**, jours et heures suivants par devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, sis au Palais de Justice de la saidite Ville, statuant en matière matrimoniale :

La présente notification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

Et de suite à même requête demeure et élection de domicile que dessus, j'ai huissier susdit et soussigné, déclare à la témoinne que faute par elle de comparaître à ladite audience, le demandeur est obligé de prendre avantage, en demandant à Monsieur le Juge de lui adjuge l'entier bénéfice des demandes contenues dans sa requête d'introductive d'audience en date du 12 Mars 2025.

Sous toutes réserves

Et afin qu'elle ne l'ignore, je lui ai, étant et pendant comme ci-dessus, remis et laissé tant copie de la susdite Ordinance que l'original du susdit ordre de Convocation que Copie du présent Exploit dont le Coût est de : **30.000 Francs CFA**.


COUR D'APPEL DE LOME
 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

REPUBLIQUE TOGO LAISE
 Travail-Liberté-Patrie

ORDONNANCE DE NON CONCILIATION N°
ISSO A. Rachidé

Nous, Juge au Tribunal de Grande Instance de Lomé, chargé des Affaires Matrimoniales,

 Vu la requête en date à Lomé **12 Mars 2025**, présentée par Monsieur KPOPA Kpolito, demeurant et domicilié à Lomé, Tel : 92 93 88 63, aux fins de divorce d'avec son épouse, dame ABOSSE Ahla, demeurant à Lomé ;

Après avoir écouté les époux en leurs explications, le requérant en personne et la femme faisant défaut ;

Attendu que ce couple, depuis lors vis à vis séparé ; qu'en effet, la femme a quitté le Togo pour le Ghana où elle vit jusqu'à ce jour ; que la requise ayant abandonné le foyer conjugal, n'a jamais comparu ; qu'au demeurant il existe un PV de constat versé au dossier ; que dès lors, il y a lieu, de constater l'échec de la conciliation entamée ;

Attendu que le requérant maintient son action en divorce, qu'il échec de l'autoriser à la poursuivre et de renvoyer cause et parties à l'audience ;

Attendu que de ce couple n'est issu aucun enfant ; que les époux n'ont aucun bien en commun ;

PAR CES MOTIFS

- ◆ Vu l'article 136 du Code des Personnes et de la Famille ;
- ◆ Constatations l'échec de la conciliation ;
- ◆ Autorisons le requérant à poursuivre son action en divorce ;
- ◆ Fixons la date à laquelle l'affaire sera évoquée devant le Tribunal, au vendredi, 28 Novembre 2025, dans la grande salle d'audience


 28/09/25
ISSO A. Rachidé
N.B. S'adresser aux P/TGB pour la remise de tout de la convocation

 1^{er} ORIGINAL

COUR D'APPEL DE LOME
 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

REPUBLIQUE TOGO LAISE
 Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU JUGE
ORDRE DE CONVOCATION

 Monsieur/Madame **Dame ABOSSE Ahla**

 Est invité à comparaître devant le **Juge Mettmanuel**
 Le **23/01/2026** à **08 Heures 36**

Pour affaire le concernant.

 Lomé, le **09/01/2026**

ISSO A. Rachidé
PHARMACIES DE GARDE
Du 19 au 26 JANVIER 2026

PHARMACIE BEL AIR	96 80 08 75	Non loin de Ramco et de l'hôtel Palm Beach
PHARMACIE BOULEVARD	90 89 29 49	Bd Du 13 Juillet, Poblassane
PHARMACIE BON SAMARITAIN	91 34 41 94	BE PA de SOLZIA
PHARMACIE OULIERS	96 80 09 50	01, Rue du Rotary club international angle Bd Felix
Houphé-Bogny 08 BP 8480 Lomé 08 TOGO		
PHARMACIE PORT	70 41 54 53	Face Hôtel Sarakawa
PHARMACIE ADJOLOLO	70 49 95 00	1319, Rue de la Charité roche du CMS de
Nyekonkope		Face ENFS-Ecole Nationale des Sages Femmes
PHARMACIE AVE MARIA	22 22 33 01	72 Av. des Hydrocarbures SOTED
PHARMACIE AMITE	70 25 62 57	Non loin du marché de Gossimé sur le Bd de la
PHARMACIE GBOSSIME	92 47 61 21	KARA
KARA		
PHARMACIE THERYA	70 44 81 77	70 44 81 77
nale To 2000		Face couloir, à 500m de la Foire internatio-
PHARMACIE ST PAUL	96 80 09 67	Bd. Jean Paul 11
PHARMACIE LE JOURDAIN	92 38 30 50	Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au
CGC Tokoin Muhi		Avenu du Grand Séminaire non loin de la banque
PHARMACIE HEDZRANAWE	96 80 09 27	
Atlantique		
PHARMACIE KOUESSAN	96 80 10 01	En face du stade de Kégué
PHARMACIE J-MIMSHAK	92 24 42 70	Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Salom 01
BP : 1331 Houngpome Lomé - Togo		
PHARMACIE CHRIST-ROI	97 77 12 31	Kagomé
PHARMACIE MAELYS	70 44 86 79	1688, Bd Maffakassa - Bé K poto en Face de
NETADI		BE-KPOTA à 300M de NISSAN, A côté de la
PHARMACIE MISERICORDE	96 80 09 45	Boulevard du 30 Août - BP 8461 - LOME - TOGO
Station MRS		Rue de La Pampa, Carrefour AGEBEMADON,
PHARMACIE DE LA CITE	99 08 15 35	Route de Kpalimé, Adidogomé Aménép 04 BP :
PHARMACIE EPIPHANIE	70 40 10 52	Carrefour du CEG Sagbadjo Logréti
ADIDOGOMÉ		Ségbé Akato, immeuble Akato non loin de l'Eglise
PHARMACIE BESDA	70 42 68 25	506, rue 129 Alfa Galki (Kinti Gon), à djidjé
604 Lomé - TOGO		Face Ecole du Parti Kilemé
PHARMACIE CONSEIL	93 10 92 92	En face de l'hôpital de Cacavilla 100 m entre la
PHARMACIE DOUDJ	70 29 16 77	Face ancien Marché TOTSJ
Catholique d'Alakò		Rte de Léo 2000, face Clinique Bestheda- quar-
PHARMACIE POINT E	90 37 45 96	Agé Vakposito à 100 m de la station Shell Aoé
dans la voirie de l'ambassade Djidjé		Quartier AVEDJI, non loin de l'Hôpital Source de
PHARMACIE VILLE	91 98 50 17	Vakposito-Logomé, rés du carrefour ALSED
PHARMACIE DELAU	93 64 53 72	Amédahome, rive Hivon, A 500m de la station
Cour d'Appel et le marché de Cacavilla		Sise à Agoé Anomédi Plateau Route du Bar Pla-
PHARMACIE NATION	22 25 99 65	Face ancien Marché TOTSJ
PHARMACIE LAUS DEO	22 25 15 05	Rte de Léo 2000, face Clinique Bestheda- quar-
tier Adobéan		Agé Vakposito à 100 m de la station Shell Aoé
PHARMACIE VITAFLORE	70 40 22 86	Quartier AVEDJI, non loin de l'Hôpital Source de
Magou		Vakposito-Logomé, rés du carrefour ALSED
PHARMACIE MAINA	70 43 65 34	Amédahome, rive Hivon, A 500m de la station
Vie, à 500m Carrefour Y		Sise à Agoé Anomédi Plateau Route du Bar Pla-
PHARMACIE ADOUNI	70 39 39 39	Face Terminal du Sahel Topékope
CAP Rue 50m à côté des Casses Auto		Agé zongo, sur la route nationale NO 1, près du
PHARMACIE IRIS	91 68 48 04	Marché Aditikopé, près de l'Eglise Catholique
BP 1000		Christ-Roi
PHARMACIE NABINE	93 36 26 26	AGOE Anonkui Route Mission Tové en face du
		AGOE ASSIYEYE non loin de l'école des As-
PHARMACIE ADONAI	22 25 04 05	Quartier Agoé-Flavio Carrefour Bafana-Bafana
PHARMACIE TCHEPSON	70 42 94 41	Agé Zongo, sur la route nationale NO 1, près du
PHARMACIE LE ROCHER	92 30 06 56	Marché Aditikopé, près de l'Ecole Catholique
terrain de jeu de golf		AGOE - Zossimé, près du marché
PHARMACIE AMÉN	90 88 55 88	Zangüéra, quartier Sanguera non loin du rond-
Christ-Roi		SANGUERA, Rte Kilième - Kpalimé près de la
PHARMACIE ALTA	22 25 94 47	Face Lycée public de Baguida sur la rte
Centre Culturel Loyola		Prés de la maison Bateau Baguda
PHARMACIE LA MAIN DE DIEU	93 40 21 21	Qt. Bobotekope Kogyan Non loin du cimetière
semées de Dieu (Temple Gélie)		Djablé, sur la route d'abolavé, non loin de l'Ins-
PHARMACIE DIVINA GRACIA	93 83 91 00	Aveta face au marché d'Aveta
PHARMACIE LA BARAKA	90 17 49 28	
BRUMERE A PROXIMITE DU CAMP GP		
PHARMACIE ZOSIME	22 55 43 52	
PHARMACIE SAINT SYLVESTRE	93 51 51 38	
PHARMACIE NOUVELLE TULIPE	99 47 00 70	
Agé Legbassito		
PHARMACIE GRATITUDE	92 18 94 85	
Aveta		
PHARMACIE HYGEA	99 27 36 36	
d'Añoukope		
PHARMACIE VERSEAU	90 01 90 29	
PHARMACIE LA FLAMME D'AMOUR	70 45 70 14	
Zogbodimounou de Kogyan		
PHARMACIE ADOBAVE	90 41 34 02	
Itin Sodra Souverain		
PHARMACIE Hélène	96 98 15 15	

À partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ETAT



FEDERER POUR BATIR
www.otr.g



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)